



Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Cathy Stewart	Date d'inspection Le 01 décembre 2025		
Nom de l'établissement Chez Cathy	Numéro de permis 2018642		
Adresse 447 rue Avant-Garde Dieppe NB E1A 5E6	Numéro de téléphone (506) 854-3032		
Type de permis Garderie éducative en milieu familial	Nombre maximal d'enfants 9	Âges des enfants ÂGE SCOLAIRE	
Personnel SGE Sarah Babineau	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

La mentore en assurance de la qualité est sur les lieux pour une inspection de surveillance.

La mentore en assurance de la qualité a vérifié les éléments suivants :

- Toilettes
- Effets personnels
- Espaces de rangement

Lors de l'inspection de surveillance, la mentore en assurance de la qualité a observé les enfants faire des jeux libres, et l'exploitant a eu des discussions avec eux tout en jouant au Kerplunk.

original signé par
Sarah Babineau _____ **Le 02 décembre 2025**

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Date

original signé par
Cathy Stewart _____ **Le 02 décembre 2025**

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"